

2015, une année déterminante pour la Gérance de fortune indépendante

En Suisse, la communauté des gérants de fortune indépendants, ou les GFIs, comme on les appelle fréquemment, représentent aujourd'hui quelque 3000 entités organisées le plus souvent en petites sociétés anonymes. Selon le dernier rapport de Genève Place financière, pour le seul canton du Bout du Lac il y avait, à la fin 2014, 870 sociétés de gestion employant au total 2912 personnes. Contrairement à ce que l'on croit assez souvent, la tendance n'est pas à la baisse puisque, à fin 2009, ces chiffres étaient respectivement de 734 entités indépendantes et de 2128 collaborateurs. Ainsi donc, en dépit des changements majeurs intervenus dans le domaine de la banque et de la finance et surtout malgré les pressions juridiques et administratives considérables intervenues dans cette profession qui s'est construite et développée largement en s'appuyant sur le principe de l'autorégulation, la gérance de fortune indépendante a continué de progresser, à Genève et dans l'Arc lémanique, tout comme dans l'ensemble de notre pays.

C'est la raison pour laquelle, malgré toutes les incertitudes qui entourent ce métier et rendent son avenir incertain, les institutions bancaires ont pratiquement toutes développé, au fil du temps, des services ou des départements ad hoc pour accueillir et accompagner les GFIs. Alors qu'au départ bien des banques avaient eu des difficultés à coopérer avec ces nouveaux acteurs de la finance, considérés souvent comme des dissidents, voire des traites avec lesquels elles devaient partager leurs commissions et certaines rétrocessions, nombre d'entre elles redoublent aujourd'hui d'efforts pour attirer chez elles de nouveaux GFIs.

Cet apparent paradoxe s'explique aisément. A l'heure où le rendement des investissements financiers s'étirole et devient même négatif, il est indispensable pour les banques opérant en Suisse, qui doivent faire face à des coûts de fonctionnement en constante hausse, de pouvoir accroître cette clientèle professionnelle qui contrôle, globalement, le 15% au moins des avoirs en dépôts chez elles.

Et pourtant, malgré cette position de force, de gros nuages assombrissent l'avenir de la gérance indépendante. Jusqu'ici largement autorégulée cette activité se trouve en effet à l'aube d'une profonde mutation. Beaucoup d'incertitudes entourent la mise en place prochaine des deux nouveaux projets de lois du Conseil fédéral: la Loi sur les services financiers (LSFin) et la Loi sur les établissements financiers (LEFin). La question d'une possible surveillance prudentielle des GFIs et celle très délicate du choix de l'autorité ou de l'entité qui en sera responsable sont deux points non clarifiés encore et qui ont fait couler déjà beaucoup d'encre.

Dans ce contexte et pour un avoir un avis différencié par rapport à ceux des responsables des principaux organismes suisses d'autorégulation, qui ne sont en fait que les bras armés de la FINMA, nous nous sommes entretenus avec les représentants du GSCGI - à savoir **Pierre Christodoulidis**, son Fondateur et Président d'honneur et **Cosima F. Barone**, sa directrice et responsable de sa politique de communication.

Dialogue

1. Avant de considérer l'avenir de la gestion indépendante, dites-nous d'abord pourquoi vous avez pris l'initiative, en 1993, de fonder le GSCGI, le Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants? Vous étiez jusque-là le Secrétaire général romand de l'ASG - l'Association Suisse des Gérants de Fortune - et l'un ses premiers membres depuis sa fondation en 1986.

Pierre Christodoulidis: Effectivement, j'étais convaincu très tôt, dès que je me suis établi en tant que GFI, que ce métier était appelé à une croissance fulgurante. J'avais commencé déjà en 1984 mes discussions pour le lancement d'un organisme avec des collègues à Genève. Mon correspondant de l'époque à Zürich m'a signalé qu'ils avaient commencé une telle approche de leur côté. C'est ainsi que nous avons décidé de grouper nos forces. J'ai lancé la première réunion d'envergure à laquelle ont participé 120 collègues à l'époque dans les locaux de l'ancienne Bourse de Genève. Malheureusement, le Groupement Patronal, qui existait depuis 1938, n'a fait aucun effort pour intégrer et encourager cette initiative dans un rôle de chef de file.

2. A cette époque la Loi concernant la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) n'existait pas. L'autorité de surveillance des banques n'était pas la FINMA mais la Commission fédérale des banques qui n'exerçait aucune influence directe sur la gérance indépendante. A dire vrai et c'est sauf erreur le cas encore maintenant, aucune loi alors ne faisait mention explicite en Suisse du métier de GFI. Officiellement cette profession n'existait pas. Pourtant, après des débuts délicats, elle commençait à être acceptée par les banques qui entreprirent de créer les premiers services dédiés à la gestion indépendante. Pourquoi ce paradoxe et ces craintes entre banquiers et GFIs?

P. C.: Deux commentaires à ce sujet. D'abord les banques ont considéré les quelques dizaines de gérants qui s'étaient lancés à leur compte comme «quantité négligeable». Ensuite les banques, et notamment l'UBS, considéraient que cette catégorie de professionnels avait peu de chances de subsister par rapport aux machines à «broyer» des clients qu'étaient les grandes institutions bancaires internationales. L'avenir s'est avéré tout autre par rapport à ces prévisions, cette tendance au lieu de s'amenuiser s'étant accélérée. D'où la création des services «gérants externes» chez ces dernières en vue d'essayer de fidéliser les gérants qui s'installaient à leur compte. Une fois de plus les banques se sont trompées dans leurs prévisions croyant fermement que le modèle d'affaires du petit gérant indépendant n'avait aucun avenir.

3. Pour vous, il s'agissait je pense de rassembler dans une association romande le plus grand nombre de GFIs actifs à Genève et dans la région léma-

nique? Il convenait de démontrer aussi le grand potentiel de cette profession pour la Place financière de Genève.

P. C.: La Suisse est un pays basé sur une tradition fédérative. Lors des premiers contacts après la fondation de l'ASG, cet esprit prévalait au sein des premiers membres de l'association. Pendant les 10 premières années, le nombre de GFI romands qui se sont enregistrés auprès de la seule association professionnelle existante et réelle, à savoir l'ASG, a été supérieur et de loin au nombre de professionnels alémaniques et tessinois. D'où le rôle important que les collègues zurichois ont concédé aux romands au sein des instances

de l'association. Il ressortait à l'époque très clairement le «leadership» genevois dans cette branche naissante de la gestion purement personnalisée. Malheureusement, à ce jour, il y a eu très peu d'efforts consentis dans ce sens par la place financière genevoise.

4. Mais ce fut aussi une course d'obstacles car à l'époque les banques occupaient pratiquement toute la scène financière de la place financière genevoise, elle-même en compétition directe avec celle de Zurich. Sur qui avez-vous pu vraiment compter à la fin du siècle passé pour mener à bien vos projets?

P. C.: De nombreuses banques de taille moyenne, ainsi que plusieurs banques étrangères installées en Suisse, ont très bien compris les enjeux et ont accueilli les bras ouverts les GFI qui s'installaient à leur compte et ont encouragé fortement l'initiative associative. Malheureusement, en 1992, plusieurs collègues romands, ayant constaté des prises de position des collègues alémaniques pour le moins curieuses sur certains dossiers impliquant les grandes banques, ils ont réclamé une mutation de la structure de l'ASG sous forme de fédération réunissant les trois régions, Romandie, Suisse-alémanique et Suisse-italienne. Suite à de longues et laborieuses discussions, cette proposition était rejetée. Ce qui a poussé ces gérants à créer leur propre entité, le **GSCGI - Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants -**



Pierre Christodoulidis est le fondateur et PDG de ICSOS Group SA, Genève, créé en 1982 avec des bureaux au Brésil et en Grèce. Auparavant, il a occupé des postes de direction auprès du Crédit Suisse, au sein du département de l'Organisation et par la suite au Département Proche et Moyen-Orient en tant que responsable du Proche-Orient et Grèce. Il a créé l'agence du Crédit Suisse en Egypte, transformée par la suite en banque.

Pierre Christodoulidis a été un des fondateurs de l'ASG en 1984. Dès 1992 il a coopéré avec plusieurs collègues à la création du GSCGI.

Fondateur et Président d'Honneur du GSCGI, il a contribué activement au développement du Groupement depuis sa fondation à nos jours. Il a fait partie des consultations en vue de la rédaction de la LBA et, en son temps, a été le fondateur du Forum des OAR.

Pierre Christodoulidis a été un des fondateurs de la CIFA, dont il assume la Présidence depuis 2005.

Pierre Christodoulidis a étudié les sciences économiques à l'Université de Genève et a obtenu un diplôme de gestion d'entreprise à l'ECL de Lausanne. Il est citoyen suisse.



totallement indépendant et dépourvu de toutes influences externes.

5. Pour répondre aux directives de la nouvelle LBA, le GSCGI, en 1997, avec le GPCP - le Groupement Patronal des Gérants de Patrimoines, anciennement Groupement Patronal Corporatif des Gérants de Fortune de Genève - ont entrepris de constituer pour leurs membres le premier «organisme d'autorégulation» romand: l'OAR-G. Là encore vous en avez été l'instigateur. Comme le fit l'ASG vous auriez pu scinder en deux les fonctions de GSCGI, plutôt que de créer une autorité autonome dont aujourd'hui le votre Association a perdu le contrôle? Pourquoi ne pas l'avoir fait?

P. C.: Le GSCGI a très vite progressé les 10 premières années (plus de 300 membres) et en tant que tel a participé avec le Groupement Patronal aux tables rondes de consultation en vue de la création des organismes de supervision en matière de LBA. Effectivement, la totalité du travail a été, en vue de la construction de cet organe, effectué au sein du GSCGI. Dans la hâte et sous la conduite de personnes peu familières avec la réalité du secteur, on constituait ces organismes sans cahier de charges, sans description détaillée de leur fonctionnement et sans définition de leur vraie nature. A ce jour, ce flou a été habilement utilisé pour interpréter, selon les intérêts des dirigeants de ces organismes, leur orientation, à savoir organes délégués de l'autorité ou

organismes d'autorégulation. Mais, déjà à l'époque, nous nous rendions compte de la double nature d'une telle organisation, tantôt totalement indépendante, tantôt organe délégué de surveillance de l'autorité. Ce qui a conduit à une situation ingérable c'est le nombre d'organisations auxquelles ont été accordées des autorisations de fonctionner dans ce domaine et cela parce que les banques ne souhaitaient pas remplir leur rôle de supervision en matière de LBA. La réalité a été toute autre comme prouvé par les statistiques annuelles du MROS.

6. Quels sont maintenant vos relations avec l'OAR-G? Les membres du GSCGI sont-ils également tous membres du GSCGI? Depuis sa fondation le GSCGI a institué une charte à la fois éthique et professionnelle, comportant des exigences professionnelles et morales de haut niveau. Cette charte est-elle semblable à celles des Organismes d'Autorégulation officiels?

P. C.: La Charte du GSCGI a été rédigée depuis la création de celui-ci et elle est indissociable de ses Statuts. La notion de référence, le point cardinal que le GSCGI a mis en exergue dans sa Charte est le «conflit d'intérêts». Compte tenu des rôles conflictuels susmentionnés et suite à des comportements regrettables de certaines personnes, qui se sont emparés de l'entité toute prête qui leur était confiée, le Groupement a donné le libre choix à ses membres d'adhé-

rer à l'OAR qui leur convenait pour le contrôle LBA. Lors de l'obtention de l'autorisation de superviser les règles d'éthique professionnelle, le représentant de l'OAR-G a menti publiquement en disant qu'ils n'allaient pas soumissionner pour son obtention. Ceci s'est avéré faux, mais malgré cela des très nombreux membres ont souhaité maintenir leur affiliation et leur confiance au GSCGI.

7. Au début des années 2000 c'est sous les auspices aussi du GSCGI que vous avez fondé, avec un groupe de GFIs, la CIFA: la «Convention of Independent Financial Advisors», une fondation sans but lucratif destinée à défendre et protéger l'investisseur et ce, aux plans suisse et international. La CIFA est aujourd'hui la seule ONG représentant les professionnels de la finance à bénéficier d'un statut consultatif «général» auprès de l'ECOSOC, le Conseil économique et social des Nations Unies. Peut-on dire que la CIFA prolonge en quelque sorte à l'extérieur de notre pays les règles de conduites d'éthique et de bonne gouvernance qui, au départ, avaient été mises en place pour les membres du GSCGI?

P. C.: La Place Financière Suisse était déjà sous pression vers les années 2000. A l'époque elle était attaquée sous l'accusation de «plus grande place de blanchiment» du monde. D'où les lois conçues à l'époque (la LBA). Afin de pérenniser les avantages et la qualité des services en gestion patrimoniale prodigués en Suisse, le Groupement lançait la Convention Internationale des Intermédiaires Financiers, en anglais la CIFA. Depuis sa création, 13 forums ont eu lieu, suivis en moyenne par 300 professionnels, et 69 associations se sont affiliées à la CIFA. Elles représentent plus de 1'200'000 entreprises du domaine financier sur le plan mondial. Dès 2005, la CIFA s'enregistrait en tant qu'organisation non-gouvernementale de la branche financière au sein de l'ONU. Dans l'intervalle, elle vient de se voir octroyer le statut consultatif «général» auprès de l'ECOSOC dont seules 150 ONG de haut niveau en jouissent. La **Charte des Droits de l'Investisseur** a été déposée à l'ONU depuis 2008 et une **Charte des Intermédiaires Financiers** est en gestation. Tout ce travail, hautement utile pour les instances politiques suisses (dont la Confédération ou la branche n'ont jamais fait usage), a été fait sans aucune aide extérieure. A ce jour, curieusement aucun organisme étatique ou autre n'a jamais montré le moindre intérêt à l'en-

contre de cet édifice. De l'avis de journalistes et d'académiques, ainsi que de représentants des autorités de surveillance de la branche, autant la qualité que les thèmes traités lors des Forums de la CIFA ont été des précurseurs de changements importants qui ont lieu actuellement dans cette profession. La CIFA est désormais connue sur les cinq continents et ses publications sont lues et considérées comme des textes de référence par tous les professionnels de la branche.

8. Les organismes d'autorégulation officiels (OAR) ne sont-ils pas en fait rien d'autres que des bras avancés de la FINMA? En sont membres tous les intermédiaires financiers (IF) non bancaires, donc non seulement les gérants de fortune indépendants. Ces OAR officiels sont-ils de ce fait vraiment aptes à représenter les GFIs? N'y a-t-il pas des risques de conflits d'intérêts? Au fond à quoi sert-il d'en avoir autant?

Cosima F. Barone: Les OAR sont des organes délégués de l'autorité de Surveillance - FINMA - pour l'application de la loi sur le blanchiment d'argent. C'est ainsi qu'au début de ce siècle le système des OAR a été mis en place en Suisse. Incidemment, comment cela se fait-il que l'appellation des OAR «organe d'autorégulation» soit compréhensible si la FINMA affirme être un organe de surveillance et non pas de régulation? Lors de notre conférence de janvier 2015, le Dr. Michael Loretan (Membre de la Direction de la FINMA et Chef de la division Asset Management) l'a souligné très précisément (voir le *WealthGram* de février 2015, page 16 – www.gscgi.ch). La surveillance LBA confiée aux OAR s'est confinée à une supervision documentaire. Que la FINMA ait attribuée en 2009 aux OAR également la surveillance des Règles-Cadres (*Investisseur Qualifié*) des intermédiaires financiers est sans doute l'idée la moins brillante que nos autorités aient eue ces dernières années. Le système suisse des OAR n'est pas compris et encore moins reconnu sur le plan international. Les pressions extérieures étant importantes, la Suisse doit se diriger rapidement vers un système de surveillance «prudentielle» sérieux, crédible et compatible avec les systèmes en vigueur sur les autres places financières. Vous le disiez très justement, les OAR englobent des métiers très différents liés aux services financiers (*fiduciaires, avocats, assurances, bureaux de change, garagistes, leasing, etc.*) et ne peuvent en aucun cas être considérés comme «représentatifs» de la gestion de fortune indépendante,

loin s'en faut. Seules les anciennes organisations faitières (GSCGI et ASG), ayant créé des Codes de Conduite que leur membres doivent appliquer de manière stricte, représentent la profession des GFIs en Suisse. Dans certains cas, le risque de conflit d'intérêt est patent. On a pu observer en Suisse Romande la naissance d'une plateforme de GFIs dont les fondateurs sont les dirigeants d'un OAR romand. Etonnamment, cela ne semble pas avoir incommodé la FINMA. Et pour revenir sur la question du nombre important d'OAR existant en Suisse, ainsi que l'utilité d'une telle grosse machine (*coûteuse et inefficace, avec onze interprétations et applications différentes des normes de supervision*) les dernières statistiques du MROS pour l'année 2014 nous apportent la réponse. Les communications effectuées par les gérants de fortune et conseillers en placement et leurs organes (*càd les OAR*) ne représentent que le 2.3% du total des dénonciations soumises au MROS, alors que 85.3% émanent des banques! La supervision LBA imposée au GFI n'est que la duplication des procédures de «due diligence» de plus en plus sévères appliquées par les banques qui, ayant le contrôle de tout mouvement de fonds, sont les plus à même de détecter tout manquement aux règles LBA.

9. Les GFIs n'étaient pratiquement pas réglementés il y a 20 ans encore. Aujourd'hui, une réglementation se met en place; en soit c'est un point positif. Mais cette législation nouvelle apparaît surtout incertaine et complexe. D'après vous, quels changements La LFin et la LFin vont-elles apporter à la profession, aux relations de la banque avec ses GFIs? Aux relations des GFIs avec leurs OAR?

C. F. B.: La LFin et la LFin représenteront un changement capital en matière de système de surveillance des GFIs et une occasion pour la Suisse d'adapter sa législation aux tendances futures de la finance mondiale. Le DFF et son Service Juridique s'affairent à la rédaction des nouvelles lois qui devraient être prêtes pour le débat au Parlement en fin d'année. Ces lois sont nécessaires pour que la Suisse puisse préserver sa première place au niveau global sur le plan de la gestion patrimoniale. Elle en a l'expérience et surtout la compétence. Certes, tout ce qui est nouveau peut sembler incertain et complexe. En réalité, par le nouveau système que les autorités semblent préconiser (*soit la surveillance directe de la FINMA, soit par un Organe de surveillance étatique*) un pas en avant sera accompli



Cosima F. Barone, analyste financier et gestionnaire de fortune basée à Genève, a travaillé dans la finance internationale pour plus de quatre décennies, ayant commencé sa carrière au début des années 1970. Durant cette période, elle a occupé divers postes auprès d'importantes compagnies internationales. Durant les deux dernières décennies, Cosima F. Barone a:

- Fondé **FINARC (Financial Analysis Research Consulting) SA** – www.finarc.ch – en 2003, dont elle est le **Chairman** et unique actionnaire;
- Rejoint le **GSCGI** en 2003 et son **Conseil** en 2005; elle dirige le **Groupement** depuis janvier 2012;
- Rejoint le **Comité Exécutif** de la **CIFA** en Novembre 2014.

Auteur de la publication financière «**Inferential Focus**» depuis 2002, elle est également le **Rédacteur en Chef** du magazine mensuel «**The IFA's WealthGram**» du **GSCGI**, ainsi que du magazine biannuel «**Trusting**» de la **CIFA**. De plus, elle a publié des articles dans d'autres magazines financiers, dont **Point de Mire**.

Cosima F. Barone est souvent invitée comme oratrice à des conférences thématiques. En août 2011, elle a fait une présentation au **Banco Central del Uruguay** à Montevideo lors de leur conférence économique annuelle, invitée par **Ec. Fernando Lorenzo**, **Ministre d'Économie and Finance**, et **Ec. Mario Bergara**, **Gouverneur de la banque centrale**.

➔ (suite en page 17)

par notre pays sur la scène internationale. Les GFIs verront leur profession reconnue légalement pour la première fois. Leurs relations avec les banques devraient se normaliser et s'équilibrer. Et, en ce qui concerne les relations des GFIs avec leurs OAR, tout dépendra des décisions du législateur. Le législateur devra décider du rôle des OAR, qui s'occupent à présent de la surveillance LBA des GFIs alors que cela est déjà effectué avec la rigueur que l'on connaît par les banques dépositaires. La question se pose: ces organismes trop nombreux et peu homogènes, qui n'ont pas rempli leur rôle (comme il ressort du rapport 2014 du MROS) et qui encaissent des millions de francs de frais, ont-ils la formation requise pour la supervision prudentielle?

10. En fait, dans le cadre de la prochaine application de la LSFIn, votre préférence va-t-elle à une surveillance des GFIs par la FINMA ou êtes-vous plutôt d'avis qu'il convient de maintenir le système suisse éprouvé de l'autorégulation? Si oui de quelle manière?

C. F. B.: L'expérience a prouvé que le système des OAR n'a pas répondu aux attentes. Pour la Suisse, élaborer la LSFIn et la LEFin en ces temps comporte plusieurs avantages: (1) corriger les erreurs passées, (2) ne pas répliquer des systèmes qui se sont avérés défectueux dans d'autres pays, et (3) créer une législation pragmatique, adaptable et moderne qui saura restaurer le dynamisme de cette branche. La Suisse pourra ainsi se doter d'un système de surveillance crédible, transparent, performant, et compatible avec les autres places financières.

11. Y aurait-il une autre solution à vos yeux? Le GSCGI, qui est un groupement neutre de GFIs, dont un objectif majeur est de défendre l'intérêt de ses membres, pourrait-il avoir un rôle à jouer dans la nouvelle organisation de la gestion de fortune indépendante dans notre pays? Et quid peut-être du rôle de la CIFA sur un plan plus international?

C. F. B.: Le GSCGI, comme l'ASG d'ailleurs, en tant qu'associations faitières auprès desquelles les membres ont adhéré volontairement (et c'est là un critère capital), devront avoir un rôle majeur à notre avis pour défendre efficacement l'intérêt des professionnels et pour prévenir tout conflit d'intérêt. La structure serait triangulaire: FINMA, OS et associations faitières. En effet, le Groupement favorise la création d'un OS (Organe de Surveillance) émanant de la FINMA pour la sur-

veillance prudentielle. Il est très important, par contre, que les associations faitières (GSCGI et ASG) puissent apporter leur contribution lors de la phase de préparation des règles de supervision prudentielle. En d'autres termes, la FINMA est l'organe suprême de supervision de la place financière. Les associations faitières et l'OS établissent ensemble les règles de surveillance, ainsi que la modalité d'application, qui devront être approuvées *in fine* par la FINMA. Un autre domaine important dans lequel les associations faitières devraient intervenir est la description de normes qualitative en amont d'accession à la profession des GFIs pour l'attribution des licences selon les spécialisations choisies. En effet, la gestion patrimoniale ne se cantonne pas à un métier, mais est constituée de multiples spécialités telles que les conseils en gestion, la planification financière, etc., qui devront être définies. Et, enfin, les associations faitières devraient pouvoir s'occuper de la formation continue des GFI. Cette formation devrait être élaborée en réunissant l'expérience des praticiens et le monde académique de façon à être le plus actuelle possible en phase avec l'évolution rapide de la technicité des marchés financiers. Ainsi, la surveillance prudentielle de l'OS pourrait être faite moins fréquemment que sur base annuelle ou biennale, ce qui est le cas à présent.

Je vous remercie de mentionner le travail important de la CIFA, son rôle au niveau international et surtout le niveau atteint auprès de l'ECOSOC (Nations Unies). La CIFA, comme le GSCGI, a très à cœur la protection du client investisseur. Nous savons bien que les GFIs sont l'antidote aux conflits d'intérêt très difficile à cerner dans l'environnement bancaire. Les GFI sont intrinsèquement liés aux intérêts de leurs clients. Ils ne vont pas s'aventurer à la création et à la commercialisation (deux rôles contradictoires) de produits financiers complexes et peu ou pas transparents. L'approche de la CIFA (www.cifango.org) est «top-down». Il faut être acteur là où les lois sont conçues pour que les droits du client investisseur soient pleinement préservés (voir la Charte des Droits de l'Investisseur déposée par la CIFA à l'ONU) et que ces lois n'aient pas pour effet de détruire des pans entiers de l'économie d'un pays. La CIFA, désormais installée comme la seule NGO de la Finance au monde avec le statut «général» consultatif auprès de l'ECOSOC (UN), œuvre activement sur le plan international pour la défense de la

sphère privée du client et des GFIs. J'invite les lecteurs à retrouver plus d'information sur ce sujet dans le dernier numéro du magazine biennuel TRUSTING de la CIFA, qui peut être consulté librement dans sa version «en ligne» sur le site web. Les GFIs de Suisse et du monde entier ont enfin, grâce au travail constant de plusieurs années de la CIFA, le moyen de prendre leur destin en main et de communiquer aux instances législatives les vraies enjeux de l'évolution future des métiers de la gestion patrimoniale. Ainsi ils pourront défendre les intérêts de leurs clients et la pérennité de la profession de GFI.

12. Enfin, de manière plus large, comment voyez-vous l'avenir de la profes-

sion non seulement en Suisse mais à l'international? Quel est à cet égard le message que vous pourriez adresser non seulement à vos membres mais à l'ensemble de la profession?

C. F. B.: Je me suis largement exprimée directement ou indirectement sur cette question dans mes réponses plus haut. Il est fondamental de préserver la diversité des métiers de la finance dans l'économie suisse et de restaurer au plus vite la confiance ternie de la Suisse suite à des comportements regrettables dans la branche. Comment peut-on justifier le blocage des fonds de clients liés à leur banque parfois depuis plusieurs générations sous prétexte qu'ils ne sont pas fiscalisés alors qu'hier encore on courtisait ces déposants?

Ce message s'adresse tant au législateur qu'aux GFI et au client investisseur. Et je termine en invitant nos membres et l'ensemble des GFIs à soutenir le GSCGI dans son effort de défense de la profession: (a) pour les membres, en participant plus activement sur le plan des consultations de lois et en utilisant le WealthGram comme outil privilégié pour communiquer leur connaissance et expériences de praticiens, et (b) pour l'ensemble des GFIs, d'adhérer au GSCGI. Il faut être «acteur» de sa profession tout autant que de sa vie!

Dossier et interview exclusive réalisés par Jean-Pierre Michellod, fondateur et directeur de Point de Mire et ancien secrétaire général du GSCGI



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

A GROUP OF SWISS IFAs

... CARING ABOUT PRINCIPLED PROFESSIONALISM
AND
UNBIASED DEDICATION TO CUSTOMERS' NEEDS ...

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants

www.gscgi.ch

3, rue du Vieux-Collège

P.O. Box 3255

1211 Geneva 3

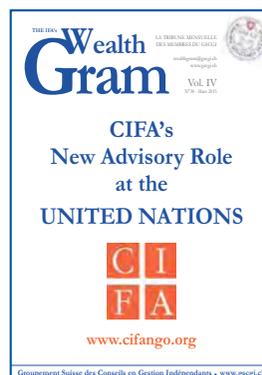
Tel. +41 (0) 22 317 11 22

Fax +41 (0) 22 317 11 77

secretariat@gscgi.ch — wealthgram@gscgi.ch

All you need to know about investing and regulatory environment brought to you monthly by...

"The IFA's WEALTH GRAM"



C I CONVENTION OF INDEPENDENT
F A FINANCIAL ADVISORS
A Non-Profit Foundation

A Non-Governmental Organization in general consultative status
with the Economic and Social Council of the United Nations

Suite au succès de sa 13^{ème} édition

La CIFA

1^{er} think tank spécialisé dans la moralisation des pratiques financières
tiendra son

14^{ème} Forum International

du 31 mai au 3 juin 2016
Hôtel Hermitage, Monaco

Qu'est-ce que la CIFA?

Les principes fondateurs de la CIFA s'articulent autour d'une réflexion éthique et d'une **reform**e du système financier mondial. Elle a pour mission de remettre la finance au service des épargnants et protéger les droits fondamentaux de l'investisseur sur les marchés financiers.

La CIFA est composée de 70 associations professionnelles regroupant plus d'un million de **gestionnaires de patrimoine** (individuels et institutionnels) à travers le monde.

Dès 2007, la CIFA, par sa participation active aux travaux des divers organes des Nations Unies, s'est vue attribuer le « **statut consultatif spécial** » auprès des Nations Unies dans le cadre du Conseil économique et social (ECOSOC). En 2015, la CIFA a également obtenu le « **statut général** » auprès des Nations Unies.



Venez également découvrir **TRUSTING**. Ce magazine bi-annuel contient des informations riches sur les diverses activités de la CIFA, comme son Forum annuel, et des associations partenaires, ainsi que des articles d'experts mondiaux touchant à la gestion, l'investissement, la régulation et la fiscalité.

Vous pouvez télécharger la 7^{ème} édition du magazine sur:

www.cifango.org

Vous pourrez également télécharger gratuitement les livres blancs des précédents forums en anglais et en français.

